

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2022

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4909)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 123

présenté par

Mme Pujol, M. Bilde, Mme Houplain, M. Blairy et Mme Le Pen

ARTICLE PREMIER

Supprimer les alinéas 45 et 46.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement s'oppose à la possibilité offerte à un organisateur de réunion politique d'en subordonner l'accès à la présentation d'un passe sanitaire.